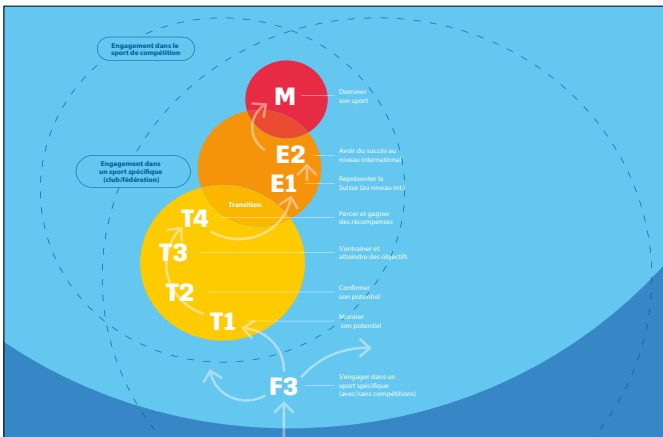


Chief Medical Officer (CMO)/ médecin de la fédération

1. Domaines d'activité

Classification selon le FTEM

- Secteurs-clés F, T, E et M, en particulier pour les phases F3 à M



Conception/planification/réseau

- *Elaboration du concept médico-sportif pour l'élite et la relève en collaboration avec le/la chef/fe du sport de compétition/chef/fe de la relève et le Chief Physiotherapy Officer ;
- *Organisation, garantie et surveillance des mesures médicales conformément au concept médico-sportif (p. ex. examens médico-sportifs réguliers) ;
- *Conduite de l'équipe médicale en commun avec le Chief Physiotherapy Officer (en collaboration étroite avec le/la chef/fe du sport de compétition/chef de la relève) ;
- *Conduite et coordination générale de l'équipe des médecins ;
- *Planification des engagements des membres de l'équipe des médecins ;
- *Gestion d'un réseau de spécialistes ;
- Rassemblement et transfert des connaissances et du savoir-faire internes (p. ex. sous forme de formations continues médicales au sein de l'équipe médicale et/ou éven. avec l'équipe d'entraîneurs).

Prévention, diagnostic, encadrement et traitement

- Garantie de l'encadrement médico-sportif et des premiers soins lors des compétitions (et éven. lors des entraînements) ;
- Garantie d'un accès rapide à un encadrement/traitement médico-sportif en cas de maladie ou de blessure ;
- Mise en relation avec des spécialistes ;
- Echanges étroits avec le(s) physiothérapeute(s) en charge de la rééducation/réintégration des athlètes ;
- Présentation à des athlètes (et à des entraîneurs) de thèmes tels que la prévention des blessures et des maladies, la prévention du dopage, l'alimentation sportive, etc. ;
- Accompagnement des athlètes aux contrôles antidopage ;

- Vérification de la pertinence de la fourniture de médicaments en tenant compte des dispositions antidopage (AMA, Swiss Sport Integrity).

2. Exigences

- *Expérience en leadership ;
- *Expérience en matière de travaux conceptuels ;
- Titre de médecin spécialiste FMH ;
- Diplôme de formation approfondie interdisciplinaire en Médecine du Sport par la Sport & Exercise Medicine Switzerland SEMS ;
- Accomplissement de l'obligation de formation continue régulière liée au titre de médecin spécialiste FMH resp. au diplôme de formation approfondie interdisciplinaire en Médecine du Sport ;
- Connaissance des exigences physiques du sport ainsi que des principaux risques de blessure et de santé ;
- Comportement responsable en accord avec le Code de Conduite de Swiss Olympic et la Charte d'éthique de Swiss Olympic et de la SEMS ;
- Comportement responsable en accord avec le Code mondial antidopage, le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et le Code médical du CIO ;
- Connaissances actualisées des règles en vigueur dans la lutte contre le dopage, y compris les droits et les obligations en cas de contrôles, les risques de dopage, les outils et les supports, la nécessité de disposer d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT/TUE) et la procédure y afférente.

3. Groupes cibles/partenaires

- Athlètes d'élite et de la relève ;
- Entraîneurs ;
- Chef/fe du sport de compétition/chef/fe de la relève ;
- Equipe médicale (autres médecins de la fédération, Chief Physiotherapy Officer, physiothérapeutes de la fédération, -masseurs, etc.) ;
- Spécialistes en sciences du sport
- Swiss Olympic Medical Centers/Sport Medical Bases approved by Swiss Olympic ;
- Spécialistes (autres médecins, ostéopathes, chiropraticiens, etc.) ;
- Swiss Olympic
- Sport & Exercise Medicine Switzerland (SEMS) ;
- Association Suisse de Physiothérapie (ASPS) ;
- Swiss Sports Nutrition Society (SSNS) ;
- Swiss Association of Sport Psychology (SASP) ;
- Association Suisse des Préparateurs Physiques (ASPP) ;
- Swiss Sport Integrity.

* Les points précédés par un * sont des domaines d'activité et des exigences qui concernent le Chief Medical Officer, CMO (= médecin-chef de la fédération).

Il s'agit généralement du médecin qui dirige l'équipe des médecins au sein d'une fédération.

Dans les structures de petite taille, les tâches du Chief Medical Officer et du médecin de la fédération peuvent être effectuées par une seule et même personne.